

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant N°3 - Marché « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service »

Décision D-2024-060

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 5° et R 2194-7 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la délibération DEL-B-2020-022 du Bureau communautaire du 08 septembre 2020 par laquelle la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a été désignée coordonnateur du groupement de commande pour la « Location et l'entretien des vêtements de travail et des linges de service » ;
- **Vu** la décision D-2020-324a en date du 12 janvier 2021, attribuant le marché 2020_29_MAP2 « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service », à l'entreprise INITIAL – 85250 Chavagnes en Paillers ;
- **Vu** la décision D-2022-268 en date du 30 novembre 2022 relatif à la signature de l'avenant n°1 ;
- **Vu** la décision D-2023-033 en date du 23 février 2023 relatif à la signature de l'avenant n°2 ;
- **Considérant** la notification du « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service » en date du 07 janvier 2021 à l'entreprise INITIAL 85250 Chavagnes en Paillers ;
- **Considérant** la nécessité d'activer la mise en place de la prestation « linges de services » prévue au marché à la demande du maître d'ouvrage.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n°3 au marché 2020_29_MAP2 « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service » qui a pour objet :

- de modifier des prix unitaires au BPU concernant la PSE n°3 – location et entretien de torchons, bobines et appareil essuie mains, à compter du 1^{er} avril 2024 :

REF	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Valeur de référence	TOTAL HT Hebdo
B3	Torchons	0.44 €	0.370 €
B4	Bobines essuie main	20.22 €	3.540 €
B5	Appareil essuie main	141.08 €	0.870 €

Ce stock hebdomadaire varie en fonction de l'activité des services utilisateurs.

Il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

- d'ajouter des sites de ramassage et de livraison au marché :

Lieux	Adresse	Jours et Horaires d'ouverture
Pôle DP2i et DSI	3 rue Jacqueline Auriol	8H30 -12H00
	79300 Bressuire	14H00 – 17H30
Fourrière animale	chemin du bordage	8H30 – 12H00
	79300 Bressuire	14H00 – 17H30

ARTICLE 3 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés, section fonctionnement.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **20 MARS 2024**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le **20 MARS 2024**

Notifié ou publié le **20 MARS 2024**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

